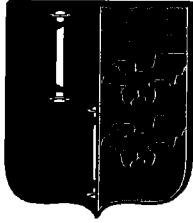


**MAIRIE DE SAINT AULAIRE
19130 - SAINT AULAIRE**



TEL 05 55 25 01 14

E-mail : mairie.staulaire@gmail.com

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 mai 2021**

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 18 mai 2021 s'est réuni à 20H30 à la mairie, sous la présidence de M. SAGE Bernard.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15
<u>Nombre de présents</u> :	14
<u>Nombre de procurations</u> :	1
<u>Nombre de votants</u> :	15

Présents : Bernard SAGE, Julien BATY, Francis BORDAS, Sabrina CAUTY, Cyril COUMES, Vincent FLODERER, Nathalie FRAYSSE, Céline HACQUART, Philippe LAIR, Guillaume MALAVAL (arrivé à 20H50), Dominique MEYJONADE, Christophe POUCH, Virginie TAVARES, Eric VIDALIE

Absents : Manuela SALINAS

Pouvoirs : Manuela SALINAS a donné pouvoir à Eric VIDALIE

Secrétaire de séance : Francis BORDAS

01 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

02 - CENTRE DE GESTION, SIGNATURE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) et propose aux communes qui en font la demande, la mise en place d'une convention (Annexe 1) qui permettra à l'AIST d'intervenir pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03 - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PÔLE ADMINISTRATIF

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il a eu une réunion avec les services de la CABB et que la commune bénéficie d'une aide supplémentaire concernant le Fond de Soutien Territorial (FST) pour le projet du Pôle Administratif.

Le montant total de la FST sera le suivant : 18.040,00€ (16.040,00€ + 2.000,00€ bonus).

Mr Le Maire précise que ce projet bénéficie aussi du Bonus écologique d'un montant de 16.500,00€.

▪ Projet estimé à	330.00,00€
▪ Subvention de l'Etat DETR 40%	-132.000,00€
▪ Subvention de l'état Bonus écologique 5%	- 16.500,00€
▪ Subvention du conseil départemental (Sollicitation contrat 2021-2023, 30% du Plafond, soient 30.000,00€ en 2 tranches)	- 60.000,00€
▪ Subvention FST Agglomération	- 18.040,00€
▪ Reste à charge	= 103.460,00€

Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant la modification apportée au plan de Financement.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04 - ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

En raison du contexte sanitaire actuel et du manque de personnes disponibles, le conseil municipal décide que le bureau de vote des 4 chemins, situé avenue Robert Golfier - 19130

Saint-Aulaire, mettra en place dans la salle de 28m² les 2 bureaux pour les élections départementales et les élections régionales.

Afin de permettre le bon déroulement du scrutin, un seul électeur sera présent dans la salle de vote. Pour canaliser cette opération, un membre du conseil se tiendra à l'entrée des locaux pour donner les informations aux administrés.

Pour le dépouillement, il y aura une seule table, les scrutateurs commenceront par les élections départementales. Après le comptage complet, la deuxième urne sera ouverte et il sera procédé au dépouillement pour les élections régionales.

Cette mise en place est validée, sauf contre-indication de la Préfecture.

Quelques administrés pourront assister au dépouillement.

Concernant le Bureau de Saint-Aulaire Mairie, le scrutin aura lieu dans la salle du conseil municipal qui permet une meilleure organisation, un traçage au sol sera effectué pour indiquer le sens de circulation.

Le dépouillement s'effectuera dans les mêmes conditions que pour le bureau de vote des 4 chemins.

Monsieur le maire propose de passer au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- QUESTIONS DIVERSES

- Organisation Ecole pendant la période des vacances scolaires :

Mme DELMAS, directrice de l'école, a sollicité Mr le Maire pour savoir s'il était possible de mettre à disposition une salle de classe du 7 au 13 juillet et fin août. Ceci dans le but d'organiser des séances de rattrapage scolaire avec la possibilité d'accueillir des enfants de communes voisines.

-Saisine du comité médical suite à la demande de Valérie CRAPET pour passage de Congés Maladie Ordinaire (CMO) à Congés Longue Maladie.

- Congés maladie de Roger COLOMBI jusqu'au 9 juin inclus, il est remplacé par Monsieur BELHOMME.

- Trouver un nom à l'école communale :

Monsieur le Maire demande qui est à l'initiative de ce projet, question restée sans réponse. Les avis divergent et Monsieur FLODERER quitte momentanément le Conseil.

- Cantine : Deux enfants sont végétariens et les parents demandent un menu spécifique. Monsieur COUMES se renseigne et donnera une réponse aux membres du conseil.

- Organisation des élections des 20 et 27 juin, mise en place d'un planning en fonction des élus présents et des Saint-Aulériens sollicités par Mr le Maire.

- Demande de Stage adressée par Melle BOURDU de Malevialle.

- Village Fleuris : Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas prête pour cette année. Il faudra anticiper pour 2022.

- Chemins ruraux : réception de devis de la part de A2Géo, Géomètres Experts pour les actes administratifs de l'impasse des Mésanges, l'impasse du 19 mars et la Borie.

- Sabrina CAUTY a travaillé sur une idée de livret d'accueil. Le projet a bien avancé, il demande à être approfondi.

- Projet d'inscription sur le monument aux morts des défunts de la guerre de 1870-1879. Dominique MEYJONADE et Julien BATY feront des recherches dans l'état civil pour vérification des noms qui ont été communiqués.

Monsieur le Maire Lève la séance à 22H30

